



Procès-Verbal du conseil municipal du Mardi 30 juin 2026

Date de la convocation : 23 juin 2026

Début de séance : 20h00

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Valéry MARTIN, Maire.

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BOUSSAT Sandra, ES-SEBBANI Omar, FENILLE Audrey, GOYER Justine, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, POIRIER Sylviane, RONDIER Jean-Michel, TOURNADE Yolande

Excusés : RAMBERT Dorine (procuration Valéry MARTIN),

Secrétaire : MORIN Matthias

- **Approbation du PV de la séance précédente**

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - Adopté

❖ **Motion exclusion de la voirie au titre de la DETR**

L'État envisage d'exclure les travaux de voirie du champ d'éligibilité de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Dans ce contexte, l'AMAC (Association des Maires de la Creuse) propose l'adoption d'une motion visant à demander le maintien de l'éligibilité des travaux de voirie à la DETR.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - Adopté

❖ **Inscription « villages d'avenir »**

Le Maire présente la candidature de la commune au dispositif « Village d'Avenir ». Cette démarche concerne notamment les projets suivants :

- création d'un lotissement ;
- aménagement des abords de la salle polyvalente ;
- aménagement du bourg.

L'intégration à ce dispositif pourrait permettre de bénéficier d'un taux de subvention majoré d'environ 10 % dans le cadre de la DETR.

Le Conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les échanges avec les services de la Préfecture et à signer le dossier de candidature.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - Adopté

❖ **Demande de subventions**

Le Conseil municipal examine les différentes demandes de subventions reçues.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions uniquement aux associations dont le siège est situé sur la commune.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - Adopté

❖ **Création d'un syndicat d'écoles**

La commune, qui accueille l'école primaire, fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec la commune de BLESSAC, accueillant l'école maternelle.

Il est rappelé que, dans ce cadre, la commune peut être tenue de participer aux frais de scolarisation d'un enfant domicilié sur son territoire et inscrit dans une école privée sous contrat située hors commune, dès lors que le niveau scolaire concerné (soit l'école maternelle) n'est pas présent sur le territoire communal.

Le Conseil municipal prend acte de cette situation et engage une réflexion avec la commune de Blessac sur la création d'un syndicat scolaire afin de ne pas être amené à supporter ces charges financières. Il est toutefois constaté que l'avancement de ce dossier demeure lent à ce jour.

Décision : AJOURNEE

❖ **Règlement intérieur et tarif de la salle polyvalente :**

Le Conseil municipal décide de mettre en place un tarif unique de location de la salle polyvalente sur l'ensemble de l'année, afin de tenir compte des coûts liés à la climatisation en été et au chauffage en hiver à compter du 01.01.2027 :



Location salle polyvalente TARIFS AU 01.01.2027				
	locaux	extérieur	caution	ménage
1/2 journée	60 €	80 €	600 €	150 €
Week-end	130 €	180 €		
Cuisine	25 €	50 €		

Il est également décidé de modifier le règlement intérieur.

À l'intérieur de la salle :

- interdiction de fixer des affichages sur les murs (agrafes, adhésifs, scotch, etc.) ;
- possibilité de suspendre les décorations au niveau du faux plafond ;
- réalisation d'un plan photographique pour faciliter l'installation des tables ;
- amélioration des consignes de rangement du matériel et de la vaisselle.

À l'extérieur :

- interdiction d'utiliser une sonorisation après 22 heures ;
- interdiction de tout feu ;
- obligation de laisser les abords propres après utilisation.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - Adopté

❖ Vente de l'auto laveuse et d'une tondeuse débroussailleuse

À la suite de l'inventaire du matériel communal, le Conseil municipal décide de mettre en vente :

- une auto laveuse, avec un prix de vente compris entre 500 € et 1 500 € ;
- une tondeuse débroussailleuse, avec un prix de vente compris entre 400 € et 1 000 €.

Vote à main levée : POUR : 11 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0 - Adopté

❖ Questions diverses

- Le contrat du poste d'aide à la cantine est reconduit pour une durée d'un an à compter du mois d'août 2026.
- Présentation du bilan de l'analyse du trafic routier à Farges : les résultats sont jugés positifs. Aucune décision n'est prise à ce stade.
- Aménagement des abords de la salle polyvalente : le Parc naturel régional (PNR) n'a pas encore apporté de réponse.
- Remplacement de la chaudière du logement n° 3 : attente du devis de l'entreprise Sauvanet.
- Installation d'une hotte à filtre : dossier à suivre avec M. T. Andrade.
- Chaudière à granulés en panne : en l'absence de réponse du fournisseur malgré plusieurs sollicitations, le conseil municipal décide l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception au fournisseur.
- Projet de création d'une végerie destinée aux déchets verts (tonte et branchages) : cet espace sera réservé exclusivement aux habitants de la commune. Une réflexion est engagée afin d'identifier le site le plus approprié.
- Mr Fialeck, propriétaire de l'étang, a sollicité l'acquisition d'une portion de terrain située derrière le local de l'ACCA. Il s'agit d'un bien de section ce qui complique toute éventuelle procédure de cession et en raison de sa proximité avec le bâtiment communal, cette demande est rejetée à l'unanimité.
- Dossier PASS JEUNE : Le Conseil municipal valide la fiche d'inscription destinée aux familles dans le cadre du dispositif PASS JEUNE.

Fin de séance : 22h30

Prochain conseil prévu fin août 2026.

Signatures

Le Maire, Valéry MARTIN

Le Secrétaire de séance, Matthias MORIN